Envoyé en préfecture le 22/11/2018
Reçu en préfecture le 22/11/2018
ID : 040-214003139-20181120-2018_G4-DE

DEPARTEMENT DES LANDES

COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 17
Date de convocation : 12/11/2018

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 novembre 2018
--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : M. BROQUÈRES, Mme DEGOS (a procuration pour M. LAMOTHE), M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), Mme CHAPUIS, M. BRUEY, Mme GARRIDO, M. DUCASSE, Mme CELIMON.

Etaient excusés : M. LAMOTHE (a donné procuration à Mme DEGOS), Mmes DARGELOSSE, DUBOIS-MAURY, MM. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET), GOSSELIN (a donné procuration à M. MARSAN), DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS), Mmes THIEBLIN, DAUGREILH.

Etait absent non excusé : M. TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance G
Délibération n°4

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Tableau des effectifs budget principal – création d'1 poste Adjoint Administratif principal de 1ère classe à temps complet au sein des services administratifs

Il est proposé à notre assemblée de créer un poste permanent d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet au tableau des effectifs de la commune.
Il est précisé que l'information / communication est donnée au CT de la commune, et que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 22/11/2018
Reçu en préfecture le 22/11/2018
ID : 040-214003139-20181120-2018_G4-DE

DONNE un avis favorable à la création d'un poste permanent d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet au tableau des effectifs de la commune.

Il est précisé que l'information / communication est donnée au CT de la commune, et que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

VILLE DE TARTAS
LANDES - 40400

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.